

Monsieur Hervé Féron interroge Monsieur le Ministre de la Défense au sujet de la fourniture d'équipements militaires par la France à la Russie. Un contrat signé en 2011 pour un montant de 1,2 milliard d'euros prévoit la vente de deux navires de guerre Mistral, bâtiments de projection et de commandement permettant le déploiement rapide de forces sur un terrain d'actions grâce à sa capacité à transporter des dizaines de véhicules blindés, d'hélicoptères ou de chars. Compte-tenu des tensions en Europe de l'Est et des incertitudes quant à un règlement pacifique de la crise préservant l'intégrité et la souveraineté territoriales de l'Ukraine, le choix de livrer ces deux navires fin 2014 et dans le courant de l'année 2015 apparaît tout à fait inapproprié. La position française suscite des inquiétudes légitimes et l'hostilité de certains Etats au sein de la communauté internationale. Plusieurs d'entre eux avaient déjà manifesté leur opposition lors des négociations et les Etats-Unis ont récemment invité la France à faire preuve de davantage de prudence en raison des conséquences potentielles d'une telle transaction sur l'évolution des conflits actuels et sur la stabilité internationale. La crédibilité de la France est susceptible d'être fragilisée dans ce dossier en raison de son attitude ambiguë qui consiste à demander des sanctions accrues tout en assurant dans le même temps la fourniture d'équipements militaires. Il demande ainsi au Gouvernement de revoir son appréciation dans ce dossier tant que la situation en Europe de l'Est le justifie.